

Date d'émission 23-mars-2015

Date de révision 24-mars-2015

Version 2

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE**Identificateur de produit**

Nom du produit **TABAC ATTACK**
Code du produit **LG-F1056**

Autres moyens d'identification**Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation**

Utilisation recommandée Professional désodorisant
Utilisations contre-indiquées Utilisez uniquement comme indiqué sur l'étiquette .

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabriqué Pour / Distribué par
Legend Brands Products
15180 Josh Wilson Road
Burlington, WA 98233
800-932-3030

Numéros de téléphone d'urgence

Numéro de téléphone d'urgence 1-800-535-5053
24 heures sur 24

2. Identification des dangers**classification**

Toxicité aiguë - orale	Non classé
Sensibilisation de la peau	Catégorie 1B
Cancérogénicité	Catégorie 1B
Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 3
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3
LIQUIDES INFLAMMABLES	Catégorie 4

Éléments d'étiquetage**VUE D'ENSEMBLE DES PROCÉDURES D'URGENCE****Danger****mentions de danger**

Peut provoquer une allergie cutanée
Peut provoquer le cancer
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

Liquide combustible



Conseils de prudence - Prévention

- Se procurer les instructions avant l'utilisation
- Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
- Utiliser l'équipement de protection individuelle requis
- Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
- Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
- Porter des gants de protection
- Éviter le rejet dans l'environnement
- Tenir loin de la / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes . - Interdiction de fumer

Conseils de prudence - Réponse

- Traitement spécifique (voir la section 4 de la SDD)
 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
 - EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
 - EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Boire beaucoup d'eau.
 - En cas d'incendie : Utiliser du CO2, une poudre d'extinction ou une mousse pour l'extinction.

Conseils de prudence - Entreposage

- Garder sous clef
- Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

Conseils de prudence - Élimination

- Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

HNOC (danger non classé autrement)

AUTRES INFORMATIONS

Toxicité aiguë inconnue 0 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue

3. Composition/informations sur les composants

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Secret commercial
Dipropylene Glycol	25265-71-8	1-5	*
Secret commercial	Propriétaire	1-5	*
Ethanol	64-17-5	1-5	*

4. Premiers soins

PREMIERS SOINS

Conseils généraux	Une consultation médicale immédiate est requise. En cas d'accident ou de malaise, obtenir immédiatement une consultation médicale (montrer le mode d'emploi ou la fiche signalétique, si possible). Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
Contact avec la peau	Laver immédiatement avec beaucoup d'eau. Aucune consultation médicale immédiate n'est requise. Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Après le rinçage initial, retirer les verres de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage Si les symptômes persistent, appeler un médecin
Inhalation	Aucune consultation médicale immédiate n'est requise. Si les symptômes persistent, appeler un médecin. Déplacer à l'air frais en cas d'inhalation accidentelle de vapeurs ou de produits de décomposition.
INGESTION	Nettoyer la bouche avec de l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un médecin. NE PAS faire vomir.
Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins	Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes	Tous les symptômes et effets supplémentaires sont décrits dans la section 11 : Informations toxicologie .
------------------	---

Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note aux médecins	Traiter en fonction des symptômes.
--------------------------	------------------------------------

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Utilisation. Produit chimique. Dioxyde de carbone (CO2). Eau pulvérisée (brouillard). Mousse antialcool.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau solide pour éviter la dispersion et la propagation du feu.

Dangers particuliers associés au produit chimique

Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Risque d'inflammation.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète

6. Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles	Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites. Faire attention au retour de flamme. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
---------------------------------	--

Précautions environnementales

Précautions environnementales	Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou un système d'égouts sanitaires.
--------------------------------------	---

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de confinement** Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.
- Méthodes de nettoyage** Endiguer. Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. Absorber avec une matière absorbante inerte (par ex., sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois). Absorber avec une matière absorbante inerte. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils sur la manutention sécuritaire** Tout équipement utilisé lors de la manutention du produit doit être mis à la terre. Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-a-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser des outils anti-étincelles et du matériel antidéflagration. Utiliser avec une ventilation locale. Tenir loin de la / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes . - Interdiction de fumer. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Prendre les mesures nécessaires pour éviter une décharge d'électricité statique (qui pourrait causer l'inflammation de vapeurs organiques).

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions d'entreposage** Conserver dans des contenants correctement étiquetés. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et frais. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-a-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart de la chaleur.
- Matières incompatibles** Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

- Directives relatives à l'exposition** Sous sa forme commerciale, ce produit ne contient aucune matière dangereuse avec des limites d'exposition professionnelles établies par les organismes de réglementation particuliers à une région.

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Ethanol 64-17-5	STEL: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m ³ (vacated) TWA: 1000 ppm (vacated) TWA: 1900 mg/m ³	IDLH: 3300 ppm TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m ³
2-Propanol 67-63-0	STEL: 400 ppm TWA: 200 ppm	TWA: 400 ppm TWA: 980 mg/m ³ (vacated) TWA: 400 ppm (vacated) TWA: 980 mg/m ³ (vacated) STEL: 500 ppm (vacated) STEL: 1225 mg/m ³	IDLH: 2000 ppm TWA: 400 ppm TWA: 980 mg/m ³ STEL: 500 ppm STEL: 1225 mg/m ³

NIOSH IDLH *Dangereux immédiatement pour la santé ou la vie*

- AUTRES INFORMATIONS** Limites annulées révoquées par la décision de la cour d'appel dans AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11e Cir., 1992).

Contrôles techniques appropriés

- Mesures d'ingénierie** Douches, Douches oculaires & Systèmes de ventilation

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
Protection de la peau et du corps	Aucune mesure particulière de protection technique n'est requise.
Protection respiratoire	En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, vous devez porter une protection respiratoire approuvée NIOSH/MSHA. Des respirateurs à pression positive à adduction d'air pur peuvent être requis pour des concentrations élevées de contaminants atmosphériques. Une protection respiratoire doit être fournie conformément à la réglementation locale en cours.
Hygiène générale	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
apparence	transparent
Couleur	Incolore
Odeur	Agréable
seuil de perception de l'odeur	Aucun renseignement disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	5.0 - 7.0	
Densité	1	
Viscosité dynamique	eau mince	
Point de fusion/point de congélation	Aucun renseignement disponible	
Point d'éclair	62 °C 147 °F	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	Aucun renseignement disponible	/
Taux d'évaporation	Plus lent que celui de l'eau	
inflammabilité (solide, gaz)		
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucun renseignement disponible	
Lower flammability limit:	Aucun renseignement disponible	
pression de vapeur	Aucun renseignement disponible	
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible	
Solubilité dans l'eau	Miscible dans l'eau	
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible	
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible	
température de décomposition	Aucun renseignement disponible	

AUTRES INFORMATIONS

Densité lbs/gal	8.2
Teneur en COV (%)	6.72

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité
Aucune donnée disponible

stabilité Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses Aucun dans des conditions normales de traitement.
Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles.
Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.
Produits de décomposition dangereux Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation Aucune donnée disponible.
Contact avec les yeux Peut causer une irritation.
Contact avec la peau Un contact prolongé peut causer une rougeur et une irritation.
INGESTION Peut être nocif par ingestion.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Ethanol 64-17-5	= 7060 mg/kg (Rat)	-	= 124.7 mg/L (Rat) 4 h
2-Propanol 67-63-0	= 1870 mg/kg (Rat)	= 4059 mg/kg (Rabbit)	= 72600 mg/m ³ (Rat) 4 h

Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes Aucun renseignement disponible.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Sensibilisation Aucun renseignement disponible.
Mutagenicité sur les cellules germinales Aucun renseignement disponible.
Cancérogénicité Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène. Il a été démontré que l'éthanol est cancérogène lors d'études à long terme seulement lorsqu'il est consommé comme une boisson alcoolisée.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Ethanol 64-17-5	A3	Group 1	Known	X

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)
A3 - cancérogène chez l'animal
CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)
Groupe 1 - Cancérogène pour l'homme
Inclassable comme cancérogène pour l'humain
NTP (programme national de toxicologie)
Connu - cancérogène connu
OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)
X - Présent

Toxicité pour la reproduction Aucun renseignement disponible.
STOT - exposition unique Aucun renseignement disponible.
STOT - exposition répétée Aucun renseignement disponible.
Toxicité chronique Il a été démontré que l'éthanol est une toxine pour la reproduction seulement lorsqu'il est consommé comme une boisson alcoolisée. Il a été démontré que l'éthanol est cancérogène lors d'études à long terme seulement lorsqu'il est consommé comme une boisson alcoolisée. Peut causer des effets indésirables sur la moelle osseuse et le système hématopoiétique. Peut causer des effets indésirables au foie. Contient un agent toxique pour la reproduction connu ou suspecté.
Effets sur les organes cibles Sang, Système nerveux central, YEUX, Foie, Appareil reproducteur, Appareil respiratoire, Peau.
Danger par aspiration Aucun renseignement disponible.

Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur le produit

Toxicité aiguë inconnue 0 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

écotoxicité

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Crustacés
Dipropylene Glycol 25265-71-8	-	5000: 24 h Carassius auratus mg/L LC50 static	-
Ethanol 64-17-5	-	12.0 - 16.0: 96 h Oncorhynchus mykiss mL/L LC50 static 100: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 13400 - 15100: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through	9268 - 14221: 48 h Daphnia magna mg/L LC50 2: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 10800: 24 h Daphnia magna mg/L EC50

Persistance et dégradabilité Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation Aucun renseignement disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
Ethanol 64-17-5	-0.32

Autres effets néfastes Aucun renseignement disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Élimination des déchets L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

Emballage contaminé Ne pas réutiliser le contenant.

États-Unis - numéro de déchet EPA D001 U203

Nom chimique	RCRA	RCRA - Critère d'inscription	RCRA - Déchets de série D	RCRA - déchets de série U
Safrole 94-59-7	U203	Included in waste stream: F039	-	U203

Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont inscrites auprès de l'État de la Californie comme un déchet dangereux.

Nom chimique	Statut de déchets dangereux de la Californie
Ethanol 64-17-5	Toxic Ignitable

14. Informations relatives au transport

Note : La description de l'expédition est spécifique au conteneur, cette information est fournie pour à une information de point de vue. S'il vous plaît se référer au conteneur et / ou les documents d'expédition pour la description appropriée de l'expédition avant l'offre des matériaux pour l'expédition. Pour plus d'informations, s'il vous plaît contacter le distributeur inscrit dans l'article 1 de ce document.

U.S. Department of Transportation (USDOT)

4x1 Gallon Case

Non réglementé

15. Renseignements sur la réglementation

Inventaires internationaux

TSCA Est conforme à (aux) LIS/LES Est conforme à (aux)

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372

SARA 311/312 Catégories de dangers

Danger aigu pour la santé	Oui
Danger chronique pour la santé	Non
Risque d'incendie	Oui
Danger de réaction	Non
Risque de décompression soudaine	Non

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

CERCLA

Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient des produits chimiques connus par l'État de la Californie pour causer des anomalies congénitales ou autres troubles liés à la reproduction. Selon la Proposition 65, l'alcool éthylique est considéré comme un danger pour le développement uniquement lorsqu'il est ingéré comme une boisson alcoolisée.

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie
Ethanol - 64-17-5	Carcinogen Developmental
Safrole - 94-59-7	Carcinogen

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Dipropylene Glycol 25265-71-8	-	-	X
Ethanol 64-17-5	X	X	X

2-Propanol 67-63-0	X	X	X
Safrole 94-59-7	X	X	X

Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'enregistrement du pesticide à l'EPA Sans objet

Renseignements complémentaires Aucun renseignement disponible.

16. Autres informations

HMIS

Risques pour la santé 2	inflammabilité 2	Dangers physiques 0	PROTECTION INDIVIDUELLE B
--	-----------------------------------	--------------------------------------	--

Préparée par Département de la réglementation
Date d'émission 23-mars-2015
Date de révision 24-mars-2015

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique